

الصيغة الجديدة

# مختارات الصحف

NRP Février 2024 N° 69

LA NOUVELLE  
REVUE DE  
PRESSE

Édition française

## « ALGERIE : LA SANTE EN CONVALESCENCE »

### ÉCONOMIE

Dynamisation du marché financier : L'Etat mise sur ce chantier

*Samia Boulahlib*

### DROIT

La Loi de Finances 2024 publiée au Journal Officiel :

Des incitations fiscales pour les entreprises

*Nadjia Bouaricha*

### Culture/Médias

Médiocrité et obscénités dans les réseaux sociaux :

Anes Tina pointe du doigt le public

*Ania.b*

### Histoire/Mémoire

Mascara Le Nouvel An amazigh célébré sous le slogan

«Yennayer, patrimoine et authenticité»



C.D.E.S

# Sommaire

N° 69, Février 2024

## Dossier

### « ALGERIE : LA SANTE EN CONVALESCENCE »

Le secteur de la santé algérien entre la performance et la contre-performance., *Chems Eddine BOUKHEDIMI*, P.4

L'importance des Études Cliniques pour l'Industrie Pharmaceutique en Algérie, P.5

Une Bouffée d'Air Frais pour le Personnel de la Santé : Jusqu'à 45% d'Augmentation Salariale en 2024,P.6-5

Campagne d'information et de sensibilisation sur la prévention du risque chimique en milieu professionnel.*A.Remache* , P.6

Recenser les maladies rares pour une meilleure prise en charge 2e Congrès national de la SAOMM, P.7

Le vaccin et la vaccination : un indicateur clé des politiques de santé ? *Dr Abderrahmane Mebtoul*, P.7

Notre alimentation actuelle : entre risques nutritionnels manifestes et risques toxicologiques invisibles, *A. T.*, P.8

Société algérienne de l'obésité et des maladies métaboliques : Une épidémie pour le nouveau siècle, *Amel Zemouri*, P.9

## Économie

Dynamisation du marché financier : L'Etat mise sur ce chantier,*Samia Boulahlib*, P.10

Agriculture: plusieurs filières ont enregistré des performances durant la campagne 2022-2023, P.10

## Droit

La Loi de Finances 2024 publiée au Journal Officiel : Des incitations fiscales pour les entreprises,*Nadja Bouaricha*, P.11

Les statuts particuliers des travailleurs de la santé seront publiés au plus tard à la fin de l'année en cours,P.11

## Culture/Médias

Médiocrité et obscénités dans les réseaux sociaux : Anes Tina pointe du doigt le public, *Ania.b*,P.12

Gharđaia: valoriser les espaces culturels pour promouvoir les jeunes talents ,P.12

## Histoire/Mémoire

Mascara Le Nouvel An amazigh célébré sous le slogan «Yennayer, patrimoine et authenticité» ,P.13

Commission mixte algéro-française Histoire et Mémoire - Pr Bounaâma : «Pour un traitement spatio-temporel des crimes coloniaux». , *Karim Aoudia*. P.13

## Bibliographie

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.  
[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]  
Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

cdesoran@yahoo.fr

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE  
3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •  
Site web: [www.cdesoran.org](http://www.cdesoran.org) / Facebook : Cdes Oran

**La NRP Souhaite à ses Lectrices et lecteurs un Mois de Ramadan Béni**

**Ont collaboré à ce numéro**

**Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB, Yassine BENOUSSAD  
Sid Ahmed ABED, Adnane BELAIDOUNI, Sofiane BELKACEM,**

## Editorial



Sortie d'une crise sanitaire qui a duré environ deux ans, le monde a été mis à l'épreuve pour faire face à de nouveaux défis et réparer les dégâts engendrés par la pandémie du Coronavirus qui est apparue en Algérie en début 2020. L'Algérie justement, fait partie des pays émergents dans le domaine de la santé. Après la fin du confinement sanitaire, la population algérienne a connu des changements non-négligeables dans différents champs : numérisation, vaccination, personnel de santé, prise en soins et prise en charge, etc.

En premier lieu, la numérisation a fait un nouveau pas avec le renforcement du dossier électronique des malades, ce qui va faciliter le traitement et l'analyse des différentes maladies. D'un autre côté, le recensement qui vise principalement les maladies rares dont beaucoup «restent inconnues». Cette démarche a pour but l'amélioration de la prise en charge des malades, tout en insistant également sur l'importance du soutien à la formation des médecins généralistes et du personnel soignant. En parlant des médecins justement, une augmentation significative des salaires pour le personnel de la santé a été envisagée en 2024.

Au niveau des campagnes de sensibilisations, l'une d'elle vise à reconnaître les dangers des produits chimiques tels que la démarche de prévention du risque chimique, les voies de pénétration dans le corps humain, la définition du produit chimique ainsi que d'autres informations plus spécifiques. Une autre campagne porte sur l'obésité : les résultats d'une récente étude ciblant des personnes âgées entre 18 et 69 ans, ont démontré que deux femmes sur trois et un homme sur deux souffrent de surpoids.

Mais il y a toujours des points négatifs à retenir, notamment dans l'alimentation. Notre alimentation traditionnelle, connue pour ses vertus, contient en moyenne 10 fois plus de nutriments que notre alimentation moderne. Cependant, elle disparaît progressivement dans certains milieux au détriment de l'alimentation moderne et rapide.

Quelques projections disent que nous allons, hélas, entrer dans « l'ère des pandémies », des pandémies futures qui seront plus fréquentes, plus mortelles et causeront plus de dégâts à l'économie mondiale. Il existe bien un lien direct entre la dégradation de la biodiversité et l'augmentation des risques de pandémies. Il a été estimé à plus de 1,5 million le nombre de virus « non découverts » actuellement et présents dans les mammifères et les oiseaux et dont la moitié de ces virus pourrait avoir la capacité d'infecter les êtres humains.

En résumé, il est indispensable de prendre soin de l'environnement naturel autant qu'on le fait pour l'être humain car la santé du second est dépendante de celle du premier.

**Adnan BELAIDOUNI**

## Le secteur de la santé algérien entre la performance

### et la contre-performance.

Au-delà de parler de la compétitivité entre le secteur de la santé publique et de la santé privée dans le territoire algérien, ce papier se veut comme un diagnostic holistique de ces deux sous secteurs, en mettant l'accent sur les spécificités macroéconomique de ce secteur. A cet effet, pour faciliter cette tâche, il est coutume de répondre à la question suivante : Comment est l'état du secteur de la santé en Algérie ? Dans ce contexte, nous proposons les hypothèses suivantes : L'invention de l'Etat par le biais de la sécurité sociale et la gratuité des soins permet au secteur de la santé public de créer la valeur et satisfaire les patients ; Les investissements privés contribuent dans la performance du secteur médical ; Il existe une relation de complémentarité entre la santé publique et la santé privée pour l'intérêt des patients ; les limites portées par le secteur de la santé public et la santé privé constituent des freins de développement du domaine de la santé en Algérie. En fait, le système de la santé a connu des bouleversements en commençant



de la période de l'indépendance, l'Algérie disposait de moins de 500 médecins, dont 50 % d'Algériens et le reste sont venue d'autres pays comme la Russie fédérale actuellement pour exercer les soins sur une population de 10,5 millions d'habitants. Dans ce contexte, l'Algérie avait deux enjeux majeurs, il s'agit de lutter face aux maladies transmissibles et contagieuses, en parallèle, l'autre intérêt concerne le développement de l'accès aux soins. De point de vue juridique, le secteur de la santé est animé par deux sous-secteur à savoir : Secteur de la santé public. Il est composé de 15 Centres Hospitalo-Universitaires (CHU), 77 Etablissements Hospitaliers Spécialisés (EHS) et 207 Etablissements Publics hospitaliers (EPH) ; Secteur de la santé privé : Le gouvernement a donné l'accord d'ouverture du secteur de la santé privé en 1988 suite au décret 88-204 par l'arrêté ministériel du 22 octobre 1988 fixant les normes techniques et sanitaires ainsi les conditions de fonctionnement de ces cliniques, en permettant aux spécialistes et aux généralistes d'offrir

les soins dans les cabinets et les cliniques, sur tout le territoire algérien. A ce niveau-là, l'Algérie a instauré un système de sécurité sociale qui repose sur l'idée de la couverture quasi-totale de la population contre les maladies. Ce système d'assurance est financé par les cotisations des salariés, dont les personnes bienfaits sont comme suit : Les travailleurs salariés, les travailleurs indépendants, les retraités, les étudiants, les personnes handicapées. A cet effet, la gestion du système est assurée par deux organismes sociaux gérés par le ministère du travail et de la sécurité sociale, la caisse nationale des assurances sociales (CNAS), la caisse

nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS). Le secteur de la santé algérien a enregistré une évolution dans le staff du personnel médical entre 2015 et 2017 avec un taux de 6.98 %, dont le nombre de personnels s'élève de 5407 médecins, 618 chirurgiens-dentistes et de 862 pharmaciens. Dans la même idée, les personnels paramédicaux a connu également une évolution légère dans la même période avec un taux avoisinant de 3.78 %. Ceci dit, que la politique de formation des personnels médicaux et non médicaux représente la force motrice de ce secteur. En effet, il n'y avait pas une progression significative dans la construction de nouvelles infrastructures sanitaires les années durant 2015, 2016 et 2017, En outre, le nombre des centres hospitalo-universitaires est arrêté à 15, sachant que il existait 48 villes à cet époque, donc nous considérons que ce chiffre représente un indice de contre-performance. Idem pour les établissements hospitaliers universitaires qui comptaient un seul organisme sis à Oran. D'un autre côté, nous consta-

tons une augmentation légère des EHS de 75 à 77 unités, aussi que pour les EPH qui ne fait pas d'exception en passant de 200 à 205 établissements à l'échelle nationale. Il est possible de citer les principales différences entre les deux secteurs : Tout d'abord, la qualité des services fournis par les cliniques privées, leur disponibilité, ainsi que les équipements modernes constituent l'étalon d'or de secteur de la santé algérien. Néanmoins, ces prestations coûtent chères et ne sont pas à la portée de tous les patients. Quant au secteur public, il y a une contre-performance remarquable dû au manque infrastructurel Centre Hospitalo-Universitaire, Etablissement Hospitalier Spécialisé, il

n'est pas performant à l'exception de la disponibilité des EPH (200 unités à l'échelle nationale) comparativement au nombre des cliniques, mais ce nombre reste insuffisant si nous prenons en considération le nombre des communes. En guise de conclusion, nous pouvons dire que chaque secteur porte des limites plus ou moins considérable, autrement dit, les patients cherchent sur les établissements qui offrent les meilleurs soins à moindre prix possible, ceci n'est pas pratique, car toutes les prestations offertes par le secteur privé ne sont pas à la portée de tous les patients. Tandis que, le secteur public offre des services avec des prix symboliques, mais la programmation de certaines prestations prennent un temps plus ou moins long comparativement au secteur privé. De même, le manque d'infrastructures et d'équipements médicaux laisse la question de la performance de secteur de santé encore posée. En définitive, nous acceptons l'hypothèse et nous rejetons les hypothèses qui restent, dont les limites des deux secteurs public et privé influencent majoritairement sur le fonctionnement du système de santé.

**Chems Eddine BOUKHEDIMI**



**Marketing and Business Research Review,  
Biannual Review V.2 N° 1/2022**

## L'importance des Études Cliniques pour l'Industrie Pharmaceutique en Algérie

Les laboratoires BEKER ont récemment lancé les premières journées dédiées à la recherche clinique. Durant cette session, différents experts scientifiques ont abordé l'importance des essais précliniques et cliniques pour mettre en évidence les produits de recherche pharmaceutique locaux. Ces essais ont également un impact significatif sur le développement de la R&D algérienne et sur la scène scientifique nationale et internationale à venir. Cette journée accompagne l'étude clinique majeure menée par les laboratoires BEKER pour évaluer un traitement novateur contre l'hépatite C. L'article de recherche intitulé « Efficacité du Sofosbuvir/Daclatasvir dans un seul comprimé pour traiter l'hépatite virale C chronique » a été publié dans le prestigieux journal « Journal of Clinical Pharmacy and Therapeutics » de l'édition Hindawi.



L'étude a été réalisée sur notre produit de développement Sofosdac®. Les résultats positifs montrent le potentiel du traitement local pour améliorer la vie des patients souffrant d'hépatite C. C'est une lueur d'espoir

pour ceux qui luttent contre cette maladie, avec une option plus pratique et efficace (un comprimé au lieu de deux). Les Laboratoires BEKER® sont un laboratoire pharmaceutique algérien d'excellence spécialisé dans le développement, la production et la commercialisation de médica-

ments génériques répondant aux normes internationales. Avec près de deux cents produits, leur portefeuille couvre différentes aires thérapeutiques telles que la cardiologie, le système nerveux central, etc. En plus des médicaments génériques, ils proposent également des compléments alimentaires 100% naturels pour accompagner les patients au quotidien. B2R® (Back to Roots) offre une variété de produits pour améliorer la vivacité, le confort, la beauté, la santé féminine et l'immunité. En tant que leader sur le marché pharmaceutique algérien, les laboratoires BEKER® étend son réseau à l'international grâce à des partenariats dans différents pays.

Algérie 360°

22 Octobre 2023

## Une Bouffée d'Air Frais pour le Personnel de la Santé :

### Jusqu'à 45% d'Augmentation Salariale en 2024

Au cœur de l'Assemblée populaire nationale (APN), une annonce retentissante a secoué le pays. Le ministre de la Santé, M. Abdelhak Saihi, a pris la parole pour dévoiler une nouvelle qui bouleversera à jamais le secteur médical en Algérie. Avec une maîtrise de la rhétorique et une éloquence rare, il a confirmé une augmentation significative des salaires pour le personnel de la santé en 2024. Dans un discours empreint de vision stratégique et de dévouement envers les professionnels de la santé, M. Saihi a annoncé que cette révolution ne se limitait pas aux salaires, mais engloberait également l'amélioration des infrastructures médicales dans les zones isolées. Cette annonce fulgurante promet de transformer le système de santé algérien et d'attirer l'attention du monde entier. Elle pourrait bien marquer un tournant dans la vie de milliers de travailleurs de la santé qui, depuis trop longtemps, attendaient une reconnaissance à la hauteur de leurs sacrifices. M. Saihi a commencé son discours en exposant la dimension du changement à venir. Selon lui, le secteur de la santé a obtenu une allocation financière colossale



de plus de 848 milliards de dinars dans le cadre du projet de loi des finances 2024. Ce budget massif a été spécialement alloué pour les charges de fonctionnement et pour mettre en œuvre une vision stratégique ambitieuse visant à améliorer la qualité des services médicaux en Algérie. Le ministre a déclaré : « Il s'agit d'une étape cruciale pour notre pays. Nous

voulons non seulement améliorer la qualité des soins de santé, mais aussi répondre aux préoccupations de nos employés dévoués. Cela signifie une augmentation significative de leurs revenus. » La révélation la plus frappante de l'intervention du ministre Saihi était l'engagement envers une

augmentation salariale substantielle pour le personnel de la santé. Selon ses propos, les travailleurs de la santé devraient s'attendre à une hausse de salaire de près de 45% par rapport à leurs rémunérations actuelles. M. Saihi a expliqué : « Nous avons conscience du dévouement exceptionnel de nos médecins, infirmières, techniciens de laboratoire et de tous les professionnels de la santé. Leur travail est essentiel pour notre société, et il est temps de leur accorder la reconnaissance qu'ils méritent. » Cette annonce a été accueillie par des applaudissements nourris et des expressions de gratitude de la part des parlementaires et du public. La vision du ministre Saihi ne s'arrête pas aux augmentations de salaire. Il a souligné que le budget de 2024 serait également consacré à la régularisation financière des fonctionnaires de la santé, ce qui permettra de garantir des conditions de travail plus stables et une carrière plus prometteuse pour ces professionnels. « Nous voulons attirer les meilleurs talents dans le domaine médical et les garder en Algérie. Pour cela, nous devons offrir des perspectives d'avenir at-

trayantes. C'est pourquoi nous investissons également dans la création de nouvelles infrastructures médicales, en particulier dans les zones isolées où l'accès aux soins de santé est limité », a déclaré M. Saihi. Pour comprendre pleinement l'impact de cette annonce sur le personnel de la santé, nous nous sommes entretenus avec Fatima, une infirmière de l'hôpital de Tamanrasset, une région isolée du sud de l'Algérie. Elle a partagé son point de vue sur cette nouvelle promesse. « Travailler dans une zone éloignée a toujours été un défi. Les ressources sont limitées, et nous devons souvent faire face à des situations médicales complexes avec peu de moyens. Cette augmentation de salaire est une lueur d'espoir pour

nous tous. Cela signifie que notre travail est enfin reconnu à sa juste valeur, et cela renforcera notre détermination à fournir les meilleurs soins possibles à nos patients », a déclaré Fatima avec émotion. L'annonce du ministre Saihi a été accueillie avec enthousiasme par diverses parties prenantes. Les syndicats de professionnels de la santé ont salué cette mesure comme un pas dans la bonne direction pour le secteur. Les étudiants en médecine et les jeunes aspirants au domaine médical se sentent également encouragés par cette perspective d'une carrière plus prometteuse et lucrative. En outre, les citoyens algériens ont exprimé leur soutien massif à cette initiative gouvernementale, soulignant l'im-

portance cruciale du secteur de la santé pour la nation. En conclusion, l'annonce du ministre Saihi ouvre la voie à un avenir radieux pour le secteur médical en Algérie. Cette augmentation de salaire significative et l'engagement envers l'amélioration des infrastructures médicales témoignent d'une reconnaissance bien méritée pour le personnel de la santé qui travaille sans relâche pour le bien-être de la population. Cette mesure pourrait également encourager de jeunes talents à rejoindre le domaine médical, renforçant ainsi davantage le système de santé du pays...

21 Novembre 2023

**AF ALGERIE  
FOCUS**

## Campagne d'information et de sensibilisation sur la prévention du risque chimique en milieu professionnel.

Conformément aux orientations de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), l'agence de la wilaya d'Oum El Bouaghi a organisé le lundi 18/12/2023, une campagne d'information et de sensibilisation sur la prévention du risque chimique en milieu professionnel au sein de son siège des journées portes ouvertes qui s'étaleront jusqu'au 20 décembre 2023. Sous le thème « Améliorer les connaissances pour la prévention du risque chimique », cette campagne dédiée aux chefs d'entreprises tous secteurs confondus, représentants du corps constitué, Protection civile, médecine du travail, inspection de travail, représentants des structures environnementales et syndicats s'inscrit dans le plan stratégique de la CNAS dans le but de promouvoir la culture de sécurité et santé au travail. Dans son intervention, le directeur de l'agence CNAS, F. Chetih, a indiqué que ces journées visent le bien être des travailleurs qui est lié à un environnement professionnel adapté au métier à risque sans détérioration de la santé des travailleurs dans le milieu professionnel et d'améliorer les connaissances en matière de législation et réglementation qui régissent la santé et la prévention des travailleurs dans le milieu du travail, notamment contre les risques chimiques et a pour objectif la mise en place d'une meilleure organisation des lieux de travail afin d'assurer de bonnes conditions d'hygiène et sécurité et par la même réduire la gravité des accidents de travail et les maladies professionnelles actuellement au nombre de 85 tableaux. De son côté, le directeur de l'Inspection de travail de la wilaya de Oum El Bouaghi, A. Souad a abordé un sujet primordial ayant trait sur le rôle important de la commission d'hygiène et de sécurité dans le milieu du travail qui facilite le travail de la médecine du travail et a rappelé que l'Algérie a validé 160 conventions internationales dont 31 sur l'hygiène et sécurité. Aussi, il a fait savoir à l'assistance que la commission d'hygiène et de sécurité qui est liée directement à la direction de l'entreprise est impérative et même avec 9 travailleurs. Il faut un préposé à l'hygiène et sécurité puis expliqua l'utilité de la fiche de données de sécurité (FDS) et les mesures à apprendre en cas d'accident. Le 3e intervenant n'est autre que Dr F. Riani abonde les connaissances indispensables pour reconnaître les dangers des produits chimiques tels que la démarche de la prévention du risque chimique, les voies de pénétration dans le corps humain, la définition du pro-

duit chimique, la chronologie de la réglementation du système d'étiquetage des produits chimiques, les pictogrammes prescrits par le CLP, puis explique le rôle et les missions de la CNAS dans la prévention des risques professionnels en Algérie qui est une priorité majeure et permanente dans la politique nationale de sécurité et de



santé au travail. A noter qu'une cellule d'écoute composée des cadres était disponible à fournir tous les éclaircissements relatifs au thème indiqué ci-haut en plus des projections et des dépliants mis à la disposition des présents pour mieux comprendre qu'une organisation parfaite des lieux de travail constitue levier contre les accidents de travail et les maladies professionnelles à caractère chimique qui contribuera à préserver efficacement et durablement la santé des travailleurs. Parallèlement à cette première journée, un exercice de simulation a été réalisé par les éléments de la Protection civile pour éteindre un incendie dû au transport et stockage des produits hautement toxiques, ce qui a suscité l'admiration de l'assistance. En somme, la première journée a été fructueuse et riche en enseignement, a trouvé un franc succès auprès des participants.

A.Remache

16 Janvier 2024



## Recenser les maladies rares pour une meilleure prise en charge

### 2e Congrès national de la SAOMM

Le président de la Société algérienne d'obésité et maladies métaboliques (SAOMM), Pr. Ammar Tebaibia, a appelé, avant-hier à Alger, à recenser les maladies rares afin de garantir une meilleure prise en charge. S'exprimant en marge de la troisième et dernière journée du 2e Congrès national de la SAOMM, le Pr. Tebaibia a souligné la nécessité de recenser les maladies rares, dont beaucoup «restent inconnues», pour améliorer leur prise en charge, insistant également sur l'importance du soutien à la formation des médecins généralistes des établissements de santé de proximité. Les maladies rares font partie des maladies métaboliques, auxquelles le ministère de la Santé a alloué un budget spécial, a indiqué l'intervenant, invitant les médecins, en particulier les spécialistes, à «actualiser

la liste des maladies rares» pour mieux prendre en charge les malades souffrant de ces pathologies. Selon lui, la prise en charge des maladies rares passe par la mise à con-

tribution concomitante de plusieurs spécialités et l'amélioration des diagnostics. Le Pr. Tebaibia, qui est également chef de service de médecine interne à l'Etablissement public hospitalier (EPH) de Birtraria, a évoqué les principaux thèmes abordés lors de ce 2e Congrès national de la SAOMM, notamment l'obésité, qui est, selon lui, à l'origine de 95% de maladies, dont le cancer, l'hypertension artérielle, les maladies cardiaques et l'hypercholestérolémie.

A ce titre, il a relevé la nécessité de mettre en place un guide national pour la prise en charge et la lutte contre l'obésité, qui accompagnera le Plan national de lutte contre ce phénomène, qui sera lancé prochainement, affirmant que «cette maladie constitue un fardeau pour la santé publique».



### Les maladies rares

tribution concomitante de plusieurs spécialités et l'amélioration des diagnostics.

Le Pr. Tebaibia, qui est également chef de service de médecine interne

à l'Etablissement public hospitalier (EPH) de Birtraria, a évoqué les principaux thèmes abordés lors de ce 2e Congrès national de la SAOMM, notamment l'obésité, qui est, selon lui, à l'origine de 95% de maladies, dont le cancer, l'hypertension artérielle, les maladies cardiaques et l'hypercholestérolémie.

11 Novembre 2023



### Le vaccin et la vaccination : un indicateur clé des politiques de santé ?

Le vaccin ? De par l'histoire, il est admis que seul l'accès à l'eau potable a eu plus d'impact sanitaire. Le vaccin est un pilier incontournable des politiques sanitaires. Il s'agit d'une catégorie thérapeutique aussi importante que les antibiotiques car avec les vaccins on s'adresse à un type de maladies que l'on ne peut pas atteindre par d'autres moyens. Celles en particulier causées par des virus et que les médicaments ne peuvent guérir.

En effet, on considère que grâce à la vaccination, l'incidence pour huit maladies (variole, diphtérie, tétanos, oreillons, rougeole, rubéole, polio, méningite) avait été réduite de 99 à 100% dans de nombreux pays développés. Au niveau mondial, on estime que 5 millions de décès d'enfants sont évités chaque année grâce au niveau de couverture vaccinale atteint. Le gain en termes d'espérance de vie, au sein de la population mondiale, a clairement apporté la démonstration que le vaccin est avant tout un outil de réduction de la mortalité. Plus significatif encore, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que les vaccins expliquent qu'un tiers à la moitié des gains d'espérance de vie en Afrique, depuis cinquante ans, ceci grâce notamment à la distribution de nouveaux vaccins. Nous allons, hélas, entrer dans «l'ère des pandémies». En effet, des pandémies futures vont apparaître plus souvent, se propageront plus rapidement, causeront plus de dommages à l'économie mondiale et tueront plus de personnes que la Covid-19. Il existe bien un lien direct entre la dégradation de la nature dans sa biodiversité (c'est-à-dire la faune et la flore) et l'augmentation des risques de pandémies. On estime à plus de 1,5 million le nombre de virus «non découverts» actuellement et présents dans les mammifères et les oiseaux et dont la moitié de ces virus pourrait avoir la capacité d'in-

fecter les êtres humains. Ces animaux réservoirs et leurs microorganismes étaient «tranquilles» dans leur écosystème. On est allés «les chercher, les secouer» (par la déforestation, le commerce des animaux sauvages, l'élevage intensif...) et on en «paie» le prix aujourd'hui. Le risque de pandémie peut être considérablement réduit en diminuant les activités humaines qui entraînent la perte de la biodiversité ceci par une plus grande conservation des zones protégées et par des mesures réduisant l'exploitation non durable dans les régions riches en biodiversité. Cela permettra de réduire les contacts entre les animaux sauvages, le bétail et les êtres humains et aidera à prévenir la propagation de nouvelles maladies. Un changement de paradigme est donc impératif. Il s'agit de la nécessité d'un profond changement d'approche pour passer de la réaction (à ces phénomènes) à la prévention (de ces mêmes phénomènes). Et de plus, le coût de la prévention et de la réduction des risques de pandémies est 100 fois moins élevé que le coût de la réponse à de telles pandémies. À cause du niveau de développement économique des systèmes qui gouvernent le monde et ses enjeux, il est aujourd'hui admis qu'il serait difficile que les conditions écologiques équilibrées puissent retrouver le jour. Seule l'adaptation est possible. Les maladies engendrées par ces bouleversements en sont le principal indicateur. Les plus saillantes de ces pathologies sont les maladies infectieuses dont 70% sont des zoonoses. Les vaccins animaux sont aussi un élément clé de l'amélioration de la santé humaine.

Dr Abderrahmane Mebtoul

13 Septembre 2022



## Notre alimentation actuelle : entre risques nutritionnels manifestes et risques toxicologiques invisibles

L'art de s'alimenter nous renvoie à la célèbre citation d'Hippocrate, père de la médecine (465 avant J.-C.), « nous sommes ce que nous mangeons », laissant penser que l'alimentation et la santé sont intimement liées. En effet, on s'accorde à dire que l'acte alimentaire est le fondement de la vie et qu'une alimentation saine renforce la santé et procure le bien-être chez l'être humain. A vrai dire, l'alimentation apporte à notre organisme les éléments nutritifs (nutriments) nécessaires à son bon fonctionnement et une bonne santé. Il faut bien savoir que l'alimentation traditionnelle, connue pour ses vertus reconnues scientifiquement, est basée sur des aliments peu ou pas transformés et contient en moyenne 10 fois plus de nutriments que notre alimentation moderne. Malheureusement, le constat actuel est que l'alimentation traditionnelle disparaît progressivement dans certains milieux en laissant la place à l'alimentation moderne. En fait, la perception de l'alimentation moderne est devenue un paradoxe remarquable lorsqu'on voit, d'une part, une amélioration continue de l'état de santé des populations via une alimentation abondante, et d'autre part, une inquiétude manifeste liée aux risques nutritionnels et toxicologiques potentiels relatifs à l'alimentation moderne.

S'agissant de la modernité alimentaire, elle est le résultat de l'évolution de notre alimentation au gré de l'industrialisation et de la société de consommation, une évolution marquée par la course à l'innovation apportant aux consommateurs divers nouveaux produits alimentaires ayant transformé en profondeur leurs comportements et besoins. Autrement dit, la modernisation de notre alimentation, soutenue par la mondialisation des échanges commerciaux, a véritablement bouleversé certains comportements alimentaires au point de favoriser l'émergence de pathologies digestives (inflammation de l'intestin, allergies alimentaires, etc.) et métaboliques (diabète, hypertension, athérosclérose, etc.). Par ailleurs, les nutritionnistes reconnaissent actuelle-

ment qu'il est difficile de concilier les impératifs nutritionnels et les saveurs de la table (aliments nouveaux) qui peuvent conduire à des excès morbides. Le concept de risque alimentaire évoque la probabilité que des dangers chimiques (pesticides, antibiotiques, radioéléments, métaux lourds, perturbateurs endocriniens, etc.), biologiques (salmonelles, listeria, entérovirus, protozoaires, helminthes, etc.) ou physiques (débris de verre, de métal, de bois, etc.), présents accidentellement, via une contamination due à la pollution de l'environnement ou/et non-respect des bonnes pratiques, dans un aliment ou une eau de consommation, portent préjudice à la santé du consommateur. Le niveau de risque dépend de la gravité, de la fréquence de l'exposition et de la détectabilité du danger. Les effets néfastes de ces dangers peuvent être hépatotoxique (atteinte du foie), néphrotoxique (altération de la fonction rénale), entérotoxique (dysfonctionnement de l'intestin), neurotoxique (atteinte du cerveau), reprotoxique (perte de la fertilité), génotoxique (altération du génome), etc. De tout cela, on peut comprendre que manger n'est pas un acte anodin, puisque l'acte alimentaire peut engendrer un risque vital si l'on considère l'incorporation possible via la bouche d'éléments nuisibles dans notre corps.

Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît l'existence de 200 maladies d'origine alimentaire et estime que 600 millions de personnes dans le monde sont atteintes de ces maladies chaque année, dont 420 000 en meurent... En Algérie, les contrôles alimentaires accomplis en aval n'étant pas suffisants pour éviter définitivement les risques toxicologiques (intoxications ou les toxi-infections alimentaires), un système de prévention des risques alimentaires de l'amont à l'aval (le long du processus) s'avère indispensable. C'est la raison pour laquelle une initiative louable et salutaire est prise par les pouvoirs publics conformément au Codex Alimentarius (code alimentaire international) en mettant

en vigueur ce mois de janvier l'arrêt interministériel 1442 (Jora du 31 janvier 2021) dans le cadre de la loi n°09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes. Selon cet arrêté interministériel fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (HACCP), les établissements de production des denrées alimentaires doivent mettre en œuvre des procédures permanentes fondées sur les principes du système HACCP, en vue de garantir la salubrité et la sécurité des denrées alimentaires. Ceci dit, le consommateur doit aussi jouer son rôle dans la prévention des risques alimentaires à l'échelle domestique en gardant les bonnes habitudes alimentaires, comme l'équilibre alimentaire (ni excès ni carence) et vigilance vis-à-vis des produits alimentaires (état de l'emballage, étiquetage), et surtout le respect des bonnes pratiques d'hygiène (bon lavage, cuisson suffisante, séparation au frigo des aliments cuits des non cuits, etc.). Face aux médias véhiculant des images et des idées parfois trompeuses de l'alimentation moderne et un marketing abusif, le consommateur est de plus en plus exigeant et méfiant quant au contenu et au contenant (emballage), qui sont redoutés pour leur apport en éléments ou ingrédients nouveaux, dont l'origine, la nature et l'utilisation ne sont toujours pas rassurantes ou sans susciter l'appréhension du risque. Enfin, la question liée au risque alimentaire interpelle tout un chacun et nécessite des mesures préventives adaptées comme la sensibilisation, la formation, l'éducation, les bonnes pratiques (agricoles, vétérinaires, de fabrication, d'hygiène, etc.). Aussi, pour retrouver les vertus de l'alimentation pour notre santé, il y a nécessité d'un retour à l'alimentation durable : saine et raisonnée, locale, de saison, biologique, non raffinée, etc.

A. T.



30 Janvier 2023

# Société algérienne de l'obésité et des maladies métaboliques :

## Une épidémie pour le nouveau siècle

... l'obésité constitue l'un des défis de santé mondiale. En Algérie, celle-ci est reconnue comme étant une vraie pathologie et considérée comme l'un des facteurs majeurs de l'augmentation du nombre de cas de maladies chroniques. ... la Société algérienne d'obésité et des maladies métaboliques (SAOMM) a organisé, ... à l'École supérieure d'hôtellerie d'Alger ..., son 1er congrès national. ..., le ministre de la Santé a souligné que «la mise en place d'un plan d'action, d'une stratégie, des politiques et des programmes pour juguler cette maladie et réduire sa prévalence sont au centre des préoccupations nationales». Étant ses dires, Abdelhak Saihi a évoqué

patient algérien souffrant d'obésité, à prévenir ses comorbidités et ses complications, et aussi à sensibiliser la population afin de la prévenir et de contribuer à diminuer le fardeau économique qui pèse ... dans les années à venir». Aussi, les travaux de ce congrès se sont déclinés en ateliers et conférences plénières, où des praticiens de nombreuses spécialités ont débattu le sujet de l'obésité ; «c'est dire que cette pathologie est pluridisciplinaire», a expliqué Pr Tebaibia, qui a précisé que les spécialités présentes allaient du psychologue, au gynécologue, en passant par l'endocrinologue, le pédiatre et le microbiologiste.



les résultats d'une récente ..., ciblant des personnes âgées entre 18 et 69 ans, et qui ont démontré que deux femmes sur trois et un homme sur deux souffrent de surpoids. Pour ce qui concerne les enfants, ... 12 à 14% de cette frange de la population, soit entre 0 et 5 ans, sont atteints de cette maladie. Le ministre a tenu à rappeler ... «l'obésité est une maladie due à l'adaptation au changement du mode de vie et à bien d'autres facteurs alimentaire, génétique susceptibles de la développer».

Pour ce qui est de la dangerosité de cette pathologie, il a cité le rapport de la commission de l'OMS étudiant les habitudes alimentaires et qui a prouvé que les facteurs alimentaires jouent «un rôle important» dans l'apparition des différentes maladies chroniques, entre autres l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les cancers, qui sont à l'origine de la mortalité précoce dans les pays développés. ... Saihi a mis l'accent sur «la nécessité de promouvoir une alimentation saine en vue d'une prévention contre les facteurs d'obésité».

..., le Pr Amar Tebaibia, président de la SAOMM, qui est une association récemment créée, soit durant la pandémie de Corona, a indiqué que celle-ci aspire à «aider le

Plusieurs intervenants étrangers ont ... participé à cette rencontre, où ils ont pu parler des troubles du comportement alimentaire et du rôle micro-biote-intestin-cerveau dans l'obésité, ..., son impact budgétaire, ses aspects psycho-sociaux, les comorbidités associées, ainsi que les perspectives thérapeutiques. Les travaux de ce congrès devraient s'achever, ..., par une série de recommandations qui devraient être remises à la tutelle et servir de base d'études pour de futures actions des pouvoirs publics dans le domaine de la lutte contre ce phénomène qui concerne, ..., près de 25% de la population générale.

Amel Zemouri

À partir de quel moment se considère-t-on obèse ? Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le surpoids et l'obésité se définissent comme une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé. Il y a surpoids quand l'IMC (indice de masse corporelle) est égal ou supérieur à 25. On parle d'obésité lorsque cet IMC est égal ou supérieur à 30.

Amel Zemouri

25 Novembre 2022



## Dynamisation du marché financier : L'Etat mise sur ce chantier

Les signes précurseurs d'une véritable dynamisation du marché financier algérien en cette année 2024 se confirment de plus en plus.

Les modifications opérées dans la loi monétaire et bancaire n°23-09, l'ouverture du capital de deux banques publiques, notamment le CPA et la BDL, les mesures incitatives accordées dans le cadre de la loi de finances 2024 pour les entreprises qui souhaitent s'introduire en bourse ainsi que les avantages fiscaux accordés aux détenteurs de valeurs mobilières, en sont les principaux facteurs à partir desquels sera enclenchée une nouvelle dynamique de la sphère de financement qu'est la bourse.

Interrogé sur cette question, l'expert en économie Abderrahmane Hadeff souligne que la dynamisation du marché financier constitue «l'un des principaux chantiers que le gouvernement compte réaliser pour asseoir les fondements d'un environnement économique performant et résilient».

Il tient à préciser, à ce propos, que le Président de la République a, dans

l'un des derniers conseils des ministres de l'année précédente, décrété l'année 2024 comme celle de la réforme profonde du système bancaire national. Ceci implique «la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de la nouvelle loi monétaire et bancaire n°23-09 avec toutes les nouveautés, en termes de modernisation de la gouvernance de la banque centrale, en particulier, et du système bancaire, en général, avec la généralisation de l'usage des technologies numériques», a-t-il analysé.

Cette loi va permettre la «création des fonds d'investissement et de banques islamiques». Ce qui donnerait de «nouvelles sources de financement non conventionnelles», et permettra, ainsi, la «diversification de l'offre de financement», a-t-il analysé.

Aussi, concernant la décision d'ouverture du capital à l'investissement privé de deux banques publiques, à savoir le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ainsi que la Banque de Développement Local (BDL), à travers la bourse d'Alger est «un signal fort de la ferme volonté des pouvoirs publics à impulser une activité et une

dynamique au marché boursier». Le but majeur est d'«accompagner le développement économique par de sources de financement alternatives et appropriées», a-t-il commenté.

Enfin, il estime que cette dynamisation du marché financier national durant l'année en cours permettrait une meilleure intégration à l'économie mondiale. Dans son projet de transformation économique, l'Algérie est résolument engagée à plus d'ouverture aux marchés extérieurs et de s'intégrer aux chaînes de valeurs régionales et mondiales. En plus de la diversification de son commerce extérieur, elle compte sortir à moyen terme de la dominance du secteur des hydrocarbures comme principale source de devises étrangères, a-t-il soutenu.

Pour toutes ces raisons, il devient impératif que la «relance et la dynamisation du marché financier soient bien enclenchées et deviennent effectives», a-t-il conclu.

Samia Boulahlib

14 Janvier 2024



## Agriculture: plusieurs filières ont enregistré des performances durant la campagne 2022-2023

ALGER - Le secteur agricole a enregistré des performances durant la campagne 2022-2023 dans plusieurs filières, reflétant l'intérêt accordé par l'Etat à ce secteur stratégique au regard de son rôle dans la relance de l'économie nationale et la réalisation de la sécurité alimentaire du pays, selon la Déclaration de la politique générale du gouvernement 2023.

"Le secteur agricole connaît un développement signifi-



catif. Les structures de production, leur organisation, le plan de développement à l'horizon 2025/2030 et 2035 avec une vision nouvelle, permet d'établir des indicateurs positifs à tous les niveaux, en dépit de la situation difficile de la campagne agricole 2022-2023", est-il indiqué dans ce document présenté mardi à l'Assemblée populaire nationale (APN) par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane. Dans ce cadre, le document fait état d'une production céréalière qui a atteint 30 millions de quintaux, soulignant qu'un rendement moyen de 50 à

60 quintaux/ha a été enregistré dans les wilayas du Sud, avec des pics de 85 quintaux/ha. Le document note également que les 13% des superficies céréalières dans les wilayas du Nord ont été sécurisés grâce à l'irrigation d'appoint et ce, "malgré une période de sécheresse".

Concernant les produits maraichers, la production a enregistré une évolution entre 3% et 5% pour les principaux produits, notamment l'oignon et la pomme de terre, couvrant ainsi la totalité des besoins du marché en légumes et fruits, à l'exception des fruits exotiques et évitant de ce fait le recours à l'importation. Selon la Déclaration, la production maraichère a atteint 156 millions de quintaux en 2023, dont 42 millions de quintaux de pommes de terre. Pour ce qui est d'espèces à noyaux et à pépins et rustiques, la production a enregistré une évolution de plus de 7% pour atteindre 17,3 millions de quintaux, selon la même source, qui ajoute, par ailleurs, qu'en matière phoenicicole, la production de dattes a enregistré une évolution de plus de 26%, avec 13,6 millions de quintaux. D'après les données de la Déclaration, la filière des viandes blanches a enregistré 5,4 millions de quintaux de production, alors que celle des viandes rouges a atteint 4,8 millions de quintaux. En outre, 5,63 milliards d'œufs et 3,25 milliards de litre de lait cru ont été produits en 2023.

Ces résultats ont été atteints grâce à la batterie de mesures prises par le gouvernement pour atteindre les objectifs tracés dans son programme, selon le document qui a relevé dans ce sillage la hausse de la superficie irriguée de 1,47 millions ha en 2022 à 1,49 millions ha en 2023...

11 Octobre 2023



## La Loi de Finances 2024 publiée au Journal Officiel :

### Des incitations fiscales pour les entreprises

**Des mesures de franchise de la TVA seront appliquées aux investissements créateurs d'emplois. Ceci alors qu'une prolongation de délai d'exonération temporaire de la TVA, jusqu'au 31 décembre 2026, sera appliquée aux services internet et connexes.**

Dans son édition n°86 datant du 31 décembre, le Journal officiel a publié les dispositions de la loi de finances 2024. Dans le chapitre des dispositions fiscales, le texte de la loi comprend une série de mesures visant à alléger le poids fiscal sur les entreprises.

L'une des mesures essentielles de la loi allant dans ce sens consiste en l'annulation pure et simple de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP). Dans son article 14, la LF-2024 abroge les articles 217 et 231 du code des impôts directs et taxes assimilées portant sur l'application de cette taxe. Une décision qui fait suite à une précédente mesure de la loi de finances 2022, qui avait touché seulement les activités de production et les professions libérales. Afin de limiter de l'incidence financière de la suppression de la TAP sur les revenus des collectivités locales, notamment au niveau de certaines communes, le législateur a introduit une taxe locale de solidarité (TOS), qui s'appliquera exclusivement aux activités minières et au transport des hydrocarbures par canalisation avec des taux respectifs de 1,5 et 3%. L'autre disposition de la loi de finances, qui s'inscrit aussi dans une volonté d'allègement de la charge fiscale et pour peser sur l'inflation, réside dans la suppression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur certains produits. L'exonération de la TVA concernera les produits alimentaires de base lourdement impactés par le taux d'inflation. Il s'agit des céréales destinées à la fabrication de farines, les farines courantes et supérieures, les semoules, ainsi que le pain.

La suppression de la TVA est également étendue «aux opérations portant sur les fruits, les légumes frais, les œufs de consommation, le poulet de chair et la dinde produits localement ainsi que les produits destinés à l'alimentation humaine». Un taux réduit de la TVA à hauteur de 9%

sera, par ailleurs, appliqué aux déchets valorisables afin d'encourager les activités de recyclage et de respect de l'environnement.

#### Mesures de franchise de la TVA

Des mesures de franchise de la TVA seront appliquées aux investissements créateurs d'emplois. Ceci alors qu'une prolongation de délai d'exonération temporaire de la TVA, jusqu'au 31 décembre 2026, sera appliquée aux services internet et connexes. Cette mesure vise à encourager le développement des TIC en Algérie. La LF-2024 proroge également le délai d'exonération de la TVA pour l'importation ou la transformation d'huile brut de soja.

Notons qu'une exonération de la TVA sera également appliquée aux opérations de réassurance et celles relatives aux contrats Retakaful. Une mesure d'extension de l'exonération de la taxe foncière au profit des dispositifs d'aide à l'emploi, dans le cas des projets autofinancés, est également prévue par la loi de finances.

L'impôt forfaitaire unique (IFU) relatif aux activités exercées sous le statut d'auto-entrepreneur est fixé désormais au taux de 0,5% au lieu de 5%. Une exonération de la taxe sur l'efficacité énergétique est prévue pour les produits locaux destinés à l'exportation. Dans le chapitre impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), la LF-2024 introduit une exonération de l'impôt pour «les revenus issus des activités de collecte et de vente de lait». Le législateur a adapté, par ailleurs les dispositions fiscales au cas de la finance islamique. L'article 147 ter. stipule que «ne sont pas compris dans l'assiette de l'impôt sur les bénéfices des sociétés :

- les pénalités de retard et les autres produits non conformes aux règles de la finance islamique, perçus par les banques et les établissements financiers dans le cadre des contrats portant sur les produits de la finance islamique, lorsque les montants y afférents sont destinés à être dépensés dans des actes de bienfaisance, sous contrôle de l'autorité chariaïque nationale de la fatwa pour l'industrie

de la finance islamique. -

Le produit d'emploi obligatoire d'instruments financiers, réalisé dans le cadre de l'assurance Takaful, lorsque les montants y afférents sont destinés à être dans des actes de bienfaisance, sous contrôle de l'autorité chariaïque nationale de la fatwa...». Par ailleurs, un impôt complémentaire a été introduit à la faveur de la même loi de finances, et qui est applicable en supplément à l'IBS pour l'activité de fabrication de tabacs. Il sera appliqué suivant le taux d'intégration : 16% pour un taux d'intégration inférieur à 40%, et 20% pour un taux supérieur à 40%. La taxe sur le tabac est, pour rappel, revue à la hausse, passant de 37 à 50 DA par paquet.

**Nadjia Bouaricha** **El Watan**  
03 Janvier 2024 LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

### Les statuts particuliers des travailleurs de la santé seront publiés au plus tard à la fin de l'année en cours

ALGER - Le ministère de la Santé a annoncé, lundi dans un communiqué, que les statuts particuliers des travailleurs de la santé seront publiés, au plus tard, à la fin de l'année en cours.

"Les statuts particuliers des travailleurs de la santé seront publiés directement +après leur adoption+ par les services compétents au plus tard à la fin de l'année en cours", ce qui dénote, selon la même source, de la "prise en charge totale des pré-occupations des travailleurs du secteur, et leur trace un meilleur parcours professionnel".

Le ministère de la Santé a indiqué que cette publication intervient "conformément aux conclusions et décisions prises par les hautes autorités du pays relatives à l'ensemble des statuts particuliers des travailleurs du secteur de la santé qui sont au stade final pour leur approbation et adoption".

02 Octobre 2023



## Médiocrité et obscénités dans les réseaux sociaux : Anes Tina pointe du doigt le public



Le monde des réseaux sociaux a beaucoup changé en peu de temps, et l'Algérie n'est pas resté en reste, car ces dernières années, les médias sociaux ont pris une grande place dans la société, sauf que ces réseaux ont des aspects positifs mais aussi négatifs.

Anes Tina, l'un des influenceurs et créateurs de contenus les plus anciens en Algérie, a fait une vidéo qui est en train de faire le tour des réseaux sociaux, en abordant un sujet dont beaucoup parlent, qui est la médiocrité et les discours obscènes dans le contenu qui est diffusé sur les réseaux sociaux en Algérie. Il commence sa vidéo en relevant le fait que les médias et les influenceurs contribuent à ce phénomène, mais il pointe aussi du doigt le public, en l'accusant d'être le premier à encourager ce phénomène des paroles vulgaires dans les contenus et vidéos diffusés sur les réseaux sociaux. Le créateur de contenus estime donc que le public que les followers sont les principaux responsables de tout ce que l'on voit sur les réseaux sociaux en Algérie. Il ajoute en disant qu'actuellement les internautes préfèrent les histoires de clash et les révélations des intimités des autres.

Anes Tina affirme que le public contribue à la médiocrité dans les réseaux sociaux

De plus, Anes Tina affirme que ces obscénités sont maintenant acceptés sur les réseaux sociaux, et que ceux qui partagent ce genre de contenus sont acceptés et salués par les internautes algériens, ce qui le pousse à réaffirmer que le public est le premier qui encourage et contri-

bue donc à la médiocrité qui règne sur les réseaux sociaux. Il revient sur sa carrière en affirmant qu'à ses débuts, il avait eu des offres dans le monde du cinéma, mais il les a refusées car ça contenait du contenu obscène allant à l'encontre de la société algérienne, qui est musulmane, il déplore le fait que les Algériens ont accepté ce phénomène et aiment cela.

Il dit que cela va être pire à l'avenir, que les générations futures et que les adolescents de maintenant vont être influencés par cette médiocrité.

Pour conclure, Anes Tina affirme qu'il a conscience que ses dires seront certainement interprétés par certains qui vont s'en prendre à lui et il leur adresse un message en leur disant que cela ne va pas l'atteindre et qu'il acclame haut et fort son avis par rapport à ce sujet.

Ania.b  
09 Août 2023

Algérie 360°

## Ghardaïa: valoriser les espaces culturels pour promouvoir les jeunes talents

La nécessité de mettre en valeur les espaces culturels pour promouvoir les talents dans divers domaines culturels, politiques et socio-économiques a été soulignée par les participants au Forum "Jeunes et espaces culturels", ouvert lundi à Ghardaïa, à l'initiative du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ).

Dans son intervention, la présidente de la commission de la culture, des sports, loisirs et tourisme au Conseil, Hanane Kaced, a indiqué que "les jeunes algériens jouissent d'innombrables et divers talents en quête d'espaces d'accueil leur permettant de concrétiser leurs ambitions culturelles".

L'artiste Mohamed Rouane, a, lors de la séance culturelle intitulée "Lecture dans les attentes de l'artiste algérien", estimé "nécessaire aux jeunes d'adopter la pensée culturelle allant dans le sens de la valorisation et la promotion à échelle mondiale de la culture algérienne et de faire preuve d'esprit d'initiative afin qu'ils concourent à la concrétisation de la vision culturelle escomptée".

Evoquant son expérience artistique, le comédien Hakim Dekkar a indiqué que "l'art algérien, le 4ème art en particulier, a effectivement contribué, à travers les personnages des comédiens, à la transmission du noble message", état de fait qui a permis, selon lui, de "faire valoir la cul-

ture algérienne et de la hisser aux premières places artistiques sur les scènes culturelles mondiales".

Les participants ont également mis en avant le fait que ce forum offre une opportunité à mettre à profit pour examiner les voies de redynamiser les espaces culturels, lieux propices pour promouvoir les compétences et talents, et d'échanger les connaissances et expériences culturelles.

Initiée avec le concours du ministère de la Culture et des Arts, ce forum qu'abrite deux jours durant (15-16 janvier) la salle de cinéma M'zab de Ghardaïa, permettra aux participants d'examiner une série de questions liées notamment à la mission des espaces culturels de servir de cadre et de promouvoir les activités et initiatives culturelles juvéniles, et de contenir les jeunes créateurs, tous domaines culturels confondus.

Le programme de ce forum, qui tend également à établir des relations de communication entre différentes composantes culturelles de la société algérienne, s'articule sur une série d'axes liés à la mission des artistes et associations culturelles dans la promotion des espaces culturels et la stratégie d'appui des œuvres culturelles.

15 Janvier 2024



# Mascara Le Nouvel An amazigh célébré sous le slogan «Yennayer, patrimoine et authenticité»



tivités de jeunes de la wilaya.

Les enfants conviés à l'animation de cet évènement ont, de leur côté, déclamé des poèmes glorifiant le riche patrimoine culturel national.

A la clôture de la manifestation, le wali a donné le coup d'envoi d'une série de concours pour le choix du meilleur plat et du

meilleur costume traditionnels utilisés lors de Yennayer.

Les directions impliquées dans la célébration de cette journée sont celles de la Culture et des Arts, de la Jeunesse et des Sports, de la Formation et de l'Emploi, de l'Action sociale et de la Solidarité, ainsi que celle du Tourisme et de l'Artisanat.

11 Janvier 2024



La maison de la Culture «Abi Ras Ennassiri» de Mascara a abrité, jeudi, une manifestation culturelle organisée à l'occasion de la célébration du nouvel an amazigh. Initiée sous le slogan «Yennayer, patrimoine et authenticité», l'évènement a vu la participation de plusieurs directions de l'exécutif de la wilaya et la présence du wali, Farid Mohamedi, a-t-on indiqué.

La manifestation a été marquée par l'exposition de divers objets utilisés lors de cette fête traditionnelle, comme ceux fabriqués en argile et alfa, et de palmiers-doum.

Des plats de la cuisine traditionnelle consommés durant cet évènement par les familles mascariennes font partie de l'exposition mise sur pied par les initiateurs de la manifestation, qui a été également marquée par la présentation d'instruments musicaux utilisés par les artistes du genre Gnaoui. L'évènement a vu aussi l'organisation d'une exposition d'anciennes photographies et des toiles mettant en relief les habits traditionnels de cette région du Nord-ouest du pays.

L'exposition a été aussi marqué par un afflux notable de visiteurs, particulièrement des adhérents des différents établissements de jeunes et du mouvement associatif de la wilaya, ainsi que des chercheurs ayant pour centre d'intérêt le patrimoine et les traditions populaires. A ce propos, le chercheur et spécialiste de ce champ d'études, Belkacem Hedjail, a déclaré à l'APS que l'organisation de telles manifestations «permet de préserver le legs culturel algérien authentique et de mettre en valeur les différentes facettes de la culture populaire de la région de Mascara». Par ailleurs, des chants patriotiques et du terroir ont été présentés par une chorale composée d'enfants aux besoins spécifiques pensionnaires des centres psychopédagogiques, lors de cette manifestation, qui a été marquée également par la présentation d'un spectacle théâtre intitulé «Le symbole de la liberté», produit par l'association des ac-

## Commission mixte algéro-française Histoire et Mémoire - Pr Bounaâma : «Pour un traitement spatio-temporel des crimes coloniaux»

Première du genre, la tenue de la réunion de la Commission mixte algéro-française Histoire et Mémoire annoncée mercredi dernier dans un communiqué par le président de la République «est d'une importance stratégique dans l'examen des crimes coloniaux et actes génocidaires et mémoriels dont a été victime le peuple algérien sous l'occupation française depuis l'invasion en 1832 jusqu'à l'indépendance» affirme le Pr Mohamed Bounaâma, historien et docteur en archivistique. Dans une déclaration à El Moudjahid, il a soutenu que cette réunion «est un grand pas dans le référencement, y compris par voie d'archives, des évènements relatifs à la période coloniale sur la base d'un traitement à la fois historico-chronologiques et spatio-temporel des crimes coloniaux et crimes contre l'humanité qu'ont subis les Algériens sous le joug du colonialisme». «Tenue par visioconférence, cette réunion de la Commission mixte algéro-française Histoire et Mémoire procède d'un premier contact entre les membres qui la composent à la faveur duquel la partie algérienne a présenté sa vision du débat et proposé son approche procédurale quant au traitement de toute les questions liées à la colonisation», a ajouté notre interlocuteur. Selon le Pr Bounaâma, l'approche algérienne se scinde en trois catégories : la première est celle relative à la résistance populaire nationale et notamment aux mouvements d'insurrection constituant une période charnière s'étalant de 1832 jusqu'à 1945, la seconde concerne la phase de la résistance politique à partir des massacres de mai 45 et ce jusqu'à 1948 et la troisième catégorie se rapporte à la période de la lutte armée de novembre 1954 jusqu'à l'indépendance en 1962. «Il est essentiel d'analyser les archives en référence à ces trois périodes» a insisté notre interlocuteur. Il est aussi important de signaler, appuie par ailleurs le Pr

Bounaâma, que la réunion de mercredi dernier de la Commission mixte algéro-française a été précédée de rencontres de concertation algéro-algériennes avec des spécialistes et notamment des archivistes qui ont permis, après plusieurs contacts, de dresser un vademécum comprenant les éléments essentiels de la feuille de route de l'Algérie dans sa vision quant aux traitements des différents contentieux historiques algéro-français. C'est à cette feuille de route que devra répondre la partie française dans le cadre du travail de la Commission mixte citée, «un travail qui s'annonce de longue haleine», a-t-il estimé. L'action désormais effectivement engagée de la Commission mixte algéro-française Histoire et Mémoire s'inscrit en conformité avec «les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration d'Alger signée le 27 août 2022 entre le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et son homologue français, M. Emmanuel Macron, et dans la déclaration du Comité intergouvernemental de haut niveau, tenu à Alger les 9 et 10 octobre 2022» a précisé à ce titre le communiqué de la présidence de la République. Durant cette rencontre, «les deux parties sont convenues du traitement de toutes les questions relatives à la période coloniale, la résistance et la Glorieuse guerre de libération», ajoute la même source, précisant qu'elles sont convenues également de «poursuivre la concertation et les contacts pour la mise en place d'un programme d'action futur, et de fixer les prochaines réunions de la Commission mixte», a ajouté la même source.

Karim Aoudia



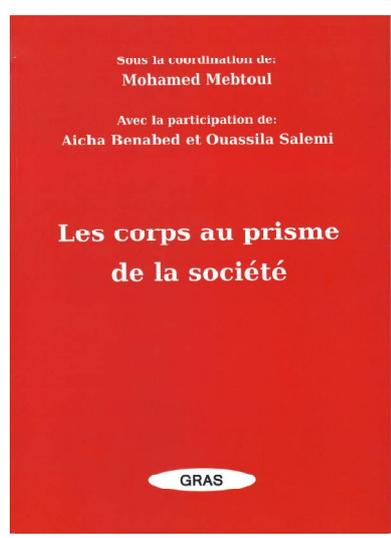
23 Avril 2023

# [BIBLIOGRAPHIE]

Mohamed Mebtoul (dir. avec la participation de Ouassila Salemi et Aicha Benabed)

Les corps au prisme de la société

Editions GRAS , 2023

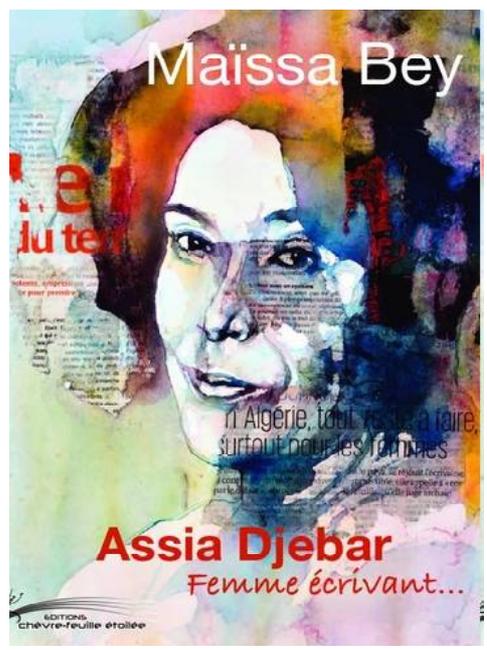


L'ouvrage se focalise sur les différents usages sociaux, culturels et politiques du corps pluriel dans toute sa complexité (Morin, 2021). Parce qu'il est indissociable du dire et du faire des personnes

Maïssa Bey

Assia Djebar - Femme écrivant

éditons Chèvre-feuille étoilée, 2023



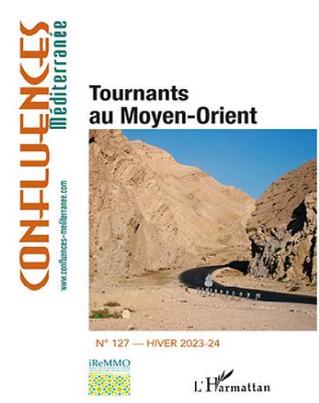
Assia Djebar a fait très tôt irruption dans la vie de lectrice de Maïssa Bey qui lui a adressé son premier roman avec cette dédicace : A vous, Assia, qui m'avez ouvert les chemins de l'écriture.

Maïssa Bey nous livre dans ce recueil, son rapport intime à cette figure majeure de la littérature algérienne de langue française

# [REVUE]

Tournants au Moyen-Orient

Confluences Méditerranée n°127 hiver 23-24



Ce numéro s'est assez fortement polarisé sur ce qui se passe en Israël et Palestine, qui est un tournant fait de tant de tourments.

## Crise alimentaire et géopolitique de la faim

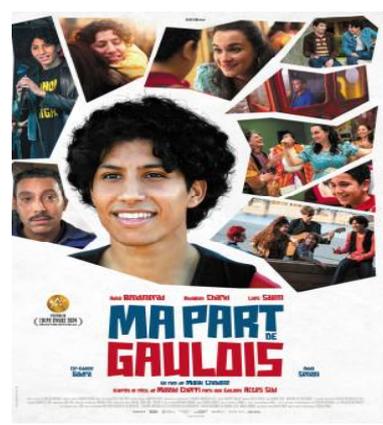
MOYEN-ORIENT N° 61



# [FILMS]

Ma part de Gaulois

Réalisé par Magyd Cherfi, 2024



Le film « Ma part de Gaulois » sort le 31 janvier 2024. Ce long métrage de Malik Chibane mets en scène les périples de la vie d'un jeune Algérien en France.